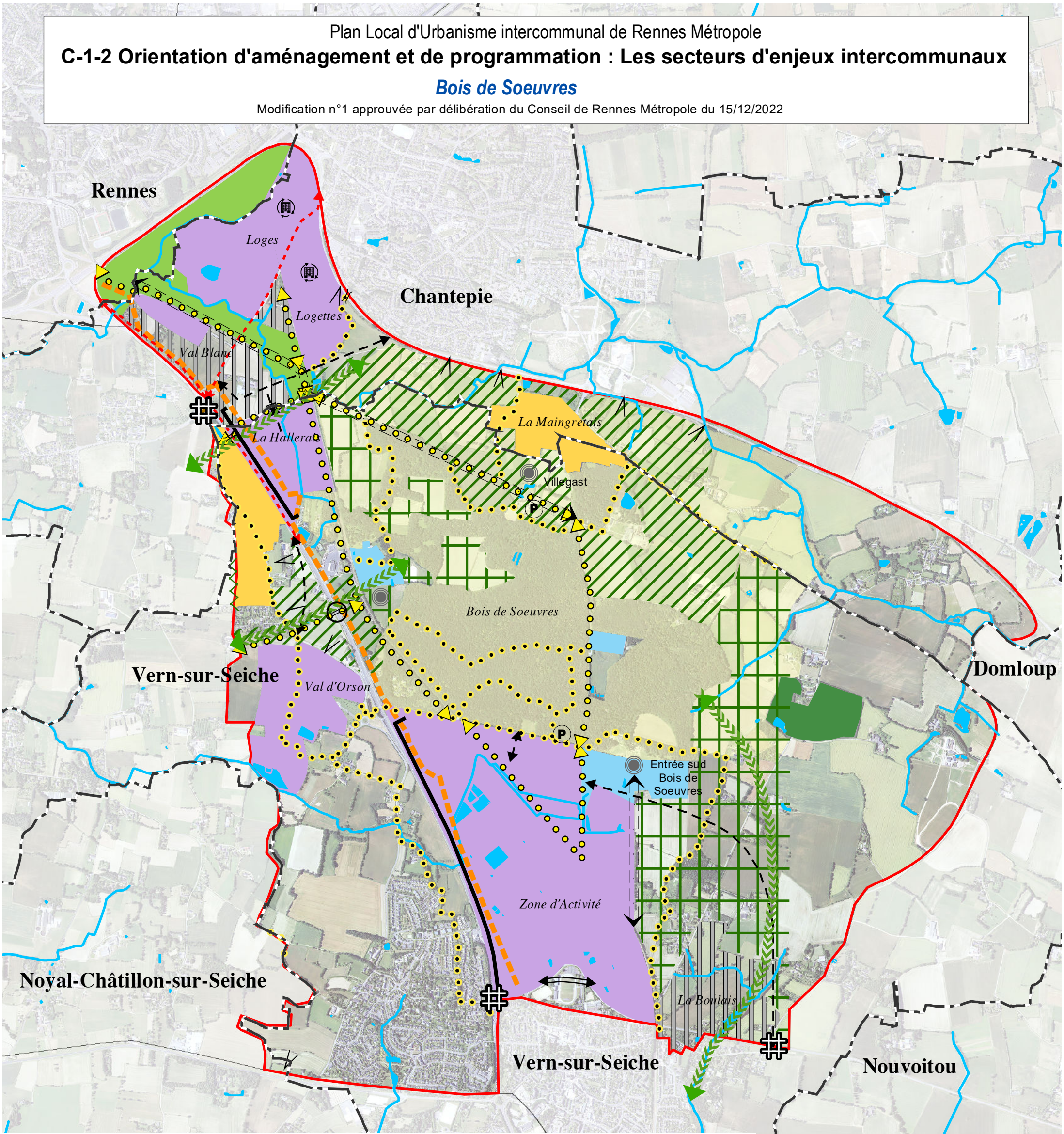
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

C-1-2 Orientation d'aménagement et de programmation : Les secteurs d'enjeux intercommunaux

Bois de Soeuvres

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022



Une armature paysagère à consolider

- Principe de continuité écologique à préserver ou à créer
- Mettre en valeur la trame bocagère
- Préserver les paysages agro-naturels sensibles
- Espace vert ou naturel
- Massifs boisés
- Champs urbains
- Maitriser l'évolution des lisières urbaines

Un paysage à découvrir

- Franchissement à créer
- Franchissement à conforter
- Site potentiel pour le développement des fonctions de loisirs
- Cheminements piétons et/ou cycles existants, à aménager ou à conforter
- Principe de continuité piétonne et/ou cycle à créer
- Réseau express vélo
- Route de charme à valoriser

Un paysage à révéler

- Point de vue à préserver ou à valoriser
- Axe de composition

Des espaces à structurer

- Dominante habitat à créer ou à conforter
- Dominante activité à créer ou à conforter
- Secteur à dominante équipement
- Extension urbaine
- Entrée de ville à structurer
- Parking / Aire d'accueil à créer ou conforter
- Bâti ou ensemble bâti à créer, restructurer ou requalifier
- Voie structurante existante ou à créer
- Voie de desserte existante ou à créer
- Desserte structurante en transport en commun
- Façade urbaine structurée ou à structurer

- Limite communale
- Périmètre de l'OAP

Sources : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) déc.2022 ; ©Mégalis Bretagne et Collectivités Territoriales Bretonnes Orthophotographie, 2017
Réalisation : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) déc.2022
Logiciel SIG : ArcGis, 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

N

0 0,25 0,5 1 Kilomètres